



FOLLES
87250

Annexe 1-4

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. POULET Jean-Paul, Maire de la commune de Folles,

Certifie avoir fait affiché aux lieux accoutumés et publiés dans la forme ordinaire du 19 février 2024 au 29 mars 2024.

- L'arrêté préfectoral D/BEUP n° 2024/4 du 19 janvier 2024 concernant l'enquête publique unique préalable à une autorisation environnementale, une déclaration de projet pour mise en comptabilité du plan local d'urbanisme, pour le projet de plateforme de production ORANO MED Bessines (installations LMT et ATEF) sur le site industriel de Bessines Sur Gartempe présenté par ORANO MED.

A folles, Le 22 mars 2024

Le Maire,
Jean-Paul POULET

